

DEPARTEMENT DE HAUTE-SAVOIE ----- Arrondissement de Saint-Julien-en-Genevois	EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE COMMUNAUTE DE COMMUNES USSES ET RHONE Séance du 09 Avril 2019
Nombre de Conseillers : En exercice : 37 Titulaires Présents : 28 Suppléants Présents : 2 Absents : 2 Pouvoirs : 5 Votants : 35 Pour : 35 Contre : 0 Nul : 0 Abstention : 0 N° CC 85/2019	<p>L'an deux mille dix-neuf, le neuf avril à vingt heures, le Conseil Communautaire Usse et Rhône dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie d'Anglefort, sous la présidence de Monsieur Paul RANNARD</p> <p>Date de convocation : 03 Avril 2019</p> <p>Présents : Mesdames Carine LAVAL, Sylvie TARAGON, Marthe CUTELLE, Carole BRETON, Corinne GUISEPPIN, Anne-Marie BAILLEUL, Paulette LENORMAND, Christine VIONNET. Messieurs Bernard THIBOUD, André-Gilles CHATAGNAT, Paul RANNARD, Louis CHAUMONTET, Emmanuel GEORGES, Thierry DEROBERT, Christian VERMELLE, Alain CHAMOSSET, Joseph TRAVAIL, André BOUCHET, Jean-Paul FORESTIER, Jean-Louis MAGNIN, Bernard REVILLON, Jean VIOLLET, Bernard CHASSOT, Pascal COULLOUX, Michel BOTTERI, Gilles PILLOUX, Guy PERRET, Stéphane BRUN.</p> <p>Suppléants : Serge ROUX, Orlando DOMINGUES</p> <p>Pouvoirs : Madame Estelita LACHENAL donne son pouvoir à Joseph TRAVAIL, Messieurs Patrick BLONDET donne son pouvoir à Paul RANNARD, Jean-Yves MÂCHARD donne son pouvoir à Bernard REVILLON, Alain LAMBERT donne son pouvoir à Emmanuel GEORGES, Grégoire LAFVERGES donne son pouvoir à Christine VIONNET</p> <p>Absents : Mylène DUCLOS, Gilles PASCAL</p> <p>Monsieur Serge ROUX est désigné secrétaire de séance</p>

OBJET : FINANCES – Décision modificative N°1 – Budget Annexe ASSAINISSEMENT
Virement de crédits

Vu la délibération n°CC 56/2019 du 12/03/2019 portant adoption du budget primitif « Budget Annexe assainissement »

Considérant que

- pour les chapitres 20 & 21 seuls ont été reportés les Restes à Réaliser 2018 ; l'ensemble des sommes ont été inscrites au chapitre 23
- compte tenu du montant il est préférable de soumettre ce projet à délibération et non décision (limite définie à 50 000 €)

Le président propose d'effectuer un virement de crédits afin de faire face aux dépenses

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré,

ADOpte la décision modificative N°1 sur le budget annexe ASSAINISSEMENT 2019, section d'investissement concernant un virement de crédits tel que présenté

Objet	Augmentation	Diminution
<u>Chapitre 20</u> Cpte 2031 étude pour schéma d'assainissement	110 228.48	
<u>Chapitre 21</u> Cpte 21532 branchement des eaux usées Cpte 212 divers travaux Cpte 21532 divers travaux	321 206.72 5 000.00 13 564.80	
<u>Chapitre 23</u> Cpte 2315		450 000.00
Totaux	450 000.00	450 000.00

DECIDE qu'une Ampliation de la présente décision est adressée ce jour à :

- Mr le Sous-Préfet
- Mme la Trésorière

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Ont signé au registre des délibérations les membres présents.

Pour extrait conforme,

Le Président,

Paul RANNARD



Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte, informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.